

doc  
CA1  
EA752  
97A76  
FRE

Centre Canadien  
pour le développement  
de la politique étrangère



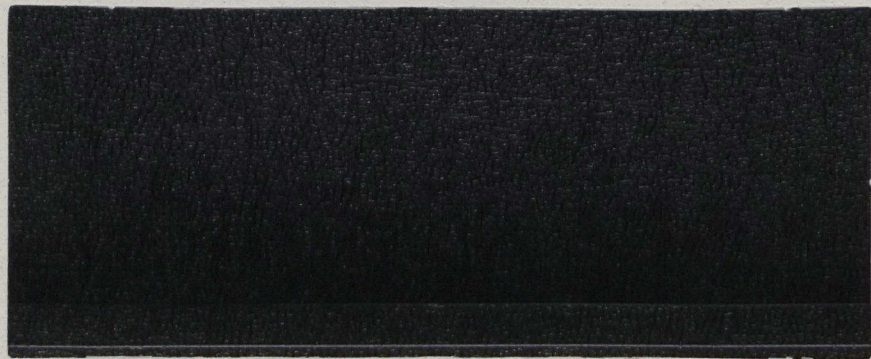
Canadian Centre  
For Foreign Policy  
Development

# Options

ASIA -PACIFIQUE: QUESTIONS ET CHOIX

préparé pour le  
FORUM NATIONAL 1997  
SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES





Introduction

Ce fut une réelle coïncidence, mais la décision a été très révélatrice : deux semaines seulement après l'élection de son gouvernement en 1993, le Premier ministre Jean Chrétien a choisi comme première mission à l'étranger le sommet de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenu à Seattle. Depuis, les relations du Canada avec l'Asie et les pays du Pacifique ont exigé comme jamais auparavant une plus grande attention des citoyens et des décideurs canadiens. Cela n'est guère étonnant, car, vu sa taille et sa diversité stupéfaites, sa croissance économique phénoménale et les multiples changements socio-économiques opérés, l'Asie-Pacifique exige de nouveaux efforts de compréhension des Canadiens et de leur gouvernement. Dans les années à venir, les

**ASIA -PACIFIQUE: QUESTIONS ET CHOIX**

préparé pour le  
**FORUM NATIONAL 1997**

**SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES**

La présente publication examine les enjeux et les choix difficiles que les Canadiens auront à faire dans leur propre politique étrangère. Plus précisément :

- jusqu'à quel point, et comment, les Canadiens devraient-ils promouvoir et protéger les droits de la personne en Asie-Pacifique?
- comment les Canadiens peuvent-ils aider les autochtones des pays de l'Asie-Pacifique à se faire entendre et à y trouver la place qui leur revient?
- comment les Canadiens peuvent-ils aider les sociétés de ces pays à passer d'une croissance désastreuse sur le plan écologique à une croissance axée sur le développement durable?

Ce sont là trois questions distinctes et complexes en soi. Mais elles reposent toutes sur des enjeux aussi importants pour les sociétés de l'Asie-Pacifique que pour la nôtre, soit la démocratie, la promotion de sociétés civiles ouvertes dans lesquelles les citoyens peuvent mener une vie normale et jouir des libertés nécessaires et avoir la véritable possibilité de se gouverner.

Ce qui nous amène à aborder un autre thème : la démocratisation de la politique étrangère du Canada, et la nécessité qu'ont les Canadiens de choisir entre trois objectifs distincts. Ce sont la promotion de la démocratie, la sécurité, et la protection des valeurs canadiennes, y compris les valeurs d'un gouvernement démocratique. Mais comme nous le verrons, ce n'est pas toujours facile de poursuivre les trois objectifs en même temps, de façon à satisfaire tous les Canadiens.

17009512

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères  
FEB 2 2006  
Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque du Ministère



## *Introduction*

*Ce fut une réelle coïncidence, mais la décision a été très révélatrice : deux semaines seulement après l'élection de son gouvernement en 1993, le Premier ministre Jean Chrétien a choisi comme première mission à l'étranger le sommet de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenu à Seattle. Depuis, les relations du Canada avec l'Asie et les pays du Pacifique ont exigé comme jamais auparavant une plus grande attention des citoyens et des décideurs canadiens. Cela n'est guère étonnant, car, vu sa taille et sa diversité stupéfiantes, sa croissance économique phénoménale et les multiples changements socio-économiques opérés, l'Asie-Pacifique exige de nouveaux efforts de compréhension des Canadiens et de leur gouvernement. Dans les années à venir, les événements dans cette région détermineront considérablement la prospérité de notre pays, notre sécurité dans le monde, et la perspective de partager des valeurs démocratiques dans une collectivité du Pacifique émergente.*

*Le présent essai vise à explorer certains des dangers qui guettent l'Asie-Pacifique, les promesses que recèle son avenir et les choix difficiles que les Canadiens auront à faire dans leur propre politique étrangère. Plus précisément :*

- *jusqu'à quel point, et comment, les Canadiens devraient-ils promouvoir et protéger les droits de la personne en Asie-Pacifique?*
- *comment les Canadiens peuvent-ils aider les autochtones des pays de l'Asie-Pacifique à se faire entendre et à y trouver la place qui leur revient?*
- *comment les Canadiens peuvent-ils aider les sociétés de ces pays à passer d'une croissance désastreuse sur le plan écologique à une croissance axée sur le développement durable?*

*Ce sont là trois questions distinctes et complexes en soi. Mais elles reposent toutes sur des enjeux aussi importants pour les sociétés de l'Asie-Pacifique que pour la nôtre, soit la démocratie, la promotion de sociétés civiles ouvertes dans lesquelles les citoyens peuvent mener une vie normale et jouir des libertés nécessaires et avoir la véritable possibilité de se gouverner.*

*Ce qui nous amène à aborder un autre thème : la démocratisation de la politique étrangère du Canada, et la nécessité qu'ont les Canadiens de choisir entre trois objectifs distincts. Ces objectifs, qui sont énoncés dans la politique étrangère 1995 du gouvernement canadien, sont la prospérité, la sécurité, et la projection des valeurs canadiennes, y compris les valeurs d'un gouvernement démocratique. Mais comme nous le verrons, en Asie-Pacifique, ce n'est pas toujours facile de poursuivre les trois objectifs en même temps, de façon à satisfaire tous les Canadiens ou tous les intérêts canadiens. Tout au long de*

*l'essai, nous nous poserons deux questions : quels compromis faut-il alors faire? pouvons-nous rapprocher des intérêts et des valeurs disparates?*

*Avant de commencer, nous devons nous entendre sur la carte à utiliser. La géographie en Asie-Pacifique est définie autant par l'histoire et les intérêts que par la latitude et la longitude. (Par exemple, l'APEC, qui compte 18 membres, comprend le Canada, les États-Unis, le Mexique et le Chili, mais non la Russie qui donne pourtant sur le Pacifique.) Pour circonscrire l'essai, nous considérerons que l'Asie-Pacifique comprend tous les pays d'Asie donnant sur le Pacifique, au sud de la Russie, toutes les îles et les États insulaires du Pacifique occidental, ainsi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Nous inclurons également l'Asie du Sud-Est, à l'ouest de la Birmanie, car, de plus en plus, les pays de cette région se voient eux-mêmes comme les voisins de l'Asie-Pacifique.*

### *Les questions dans le contexte : économie et sécurité*

*Les ministres canadiens du commerce ne se font pas prier (ils sont payés pour ça) pour battre le fer tant qu'il est chaud. Comme l'a souligné récemment un ministre, la région de l'Asie-Pacifique est un géant qui s'est éveillé. Les statistiques le montrent clairement : d'ici l'an 2000, la région représentera 60 % de la population, 50 % du PIB et 40 % de la consommation de la planète. D'ici 2020, sept des dix grandes économies du monde seront en Asie-Pacifique. Aucune entreprise ni certainement aucun pays ne peut se permettre d'être absent de cette grande et nouvelle puissance économique. En fait, depuis 1983, le Canada a fait plus d'échanges bilatéraux outre-Pacifique qu'outre-Atlantique. Après les États-Unis, cinq des dix principaux partenaires commerciaux du Canada sont asiatiques (Japon, Chine, Corée du Sud, Hong Kong et Taïwan).*

*Ce qui ne veut pas dire toutefois que les Canadiens possèdent nécessairement une part du très dynamique marché des échanges et des investissements de l'Asie-Pacifique. En vérité, bien que les échanges bilatéraux avec la région aient augmenté, le commerce avec l'Asie-Pacifique était en 1996, en pourcentage du commerce total du Canada avec le reste du monde, moins important qu'en 1989. La part du Canada dans ce marché a aussi diminué. Ces deux faits, c'est-à-dire un marché en pleine expansion et la diminution de la part du Canada dans celui-ci, aident à expliquer pourquoi les campagnes de promotion d'Équipe Canada dirigées par le Premier ministre ont été aussi intenses; ils donnent aussi une idée des dilemmes qui se posent quand la poursuite de la «prospérité» se heurte à d'autres objectifs du Canada. La promotion du commerce ne va pas toujours nécessairement dans le sens de celle des droits de la personne ou d'une paix ordonnée dans la région.*

*Et la paix dans le Pacifique n'est pas du tout garantie. Comme le gouvernement le souligne dans son livre blanc de 1995, «la région est confrontée à de sérieux défis en matière de sécurité : différends frontaliers non résolus, atteintes aux droits de la personne, accroissement des acquisitions d'armes, dégradation écologique, explosion démographique, et narcotraffic». Par exemple, songez à l'avenir incertain de Hong Kong, à l'instabilité entre les deux Corées, aux conflits de juridiction dans la mer de Chine méridionale, à l'avenir contesté de Taïwan, aux différends relatifs à la pollution et à la pêche transfrontalières. Comme l'indique une étude, on semble assister à un «durcissement des positions» parmi les grandes puissances comme le Japon, la Chine et les États-Unis. La présence stratégique des États-Unis dans le Pacifique occidental reste étrangement ambiguë, et à l'autre extrémité de l'Asie-Pacifique, il y a l'Inde. La croissance économique — l'immense succès de la région — entraîne elle-même des inégalités, des migrations et d'autres facteurs de mécontentement intérieurs et interétatiques.*

*Contrairement à l'Europe et à la communauté atlantique, l'Asie-Pacifique a à peine commencé à créer des institutions capables de prévenir ou de régler les conflits régionaux. Et pourtant (en dépit d'efforts du Canada), les gouvernements asiatiques n'ont guère montré d'enthousiasme à l'égard de l'institutionnalisation de la sécurité coopérative dans la région.*

*Voilà en clair la situation : une croissance économique qui apporte à la fois richesse et tensions sociales dans les pays de l'Asie-Pacifique; les multiples risques de conflits intérieurs et transfrontaliers; la maigre expérience institutionnelle de la coopération multilatérale dans la région, et les objectifs de la politique étrangère canadienne (prospérité, sécurité et projection des valeurs canadiennes) qui, parfois, peuvent donner des résultats contraires à ceux escomptés. Il s'agit de certains des facteurs dont les Canadiens devront se souvenir au moment de proposer une politique concernant les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique. Passons maintenant aux choix, et aux compromis...*

### **Les grandes questions**

*Jusqu'à quel point, et comment, les Canadiens devraient-ils promouvoir et protéger les droits de la personne dans la région?*

*Les Canadiens sont, à juste titre, outrés et souvent troublés par les violations des droits de la personne perpétrées (ou simplement tolérées) par certains gouvernements de l'Asie-Pacifique. L'étouffement par les militaires d'une démocratie naissante au Myanmar (Birmanie), la brutalité du*

*gouvernement indonésien au Timor oriental, le refus global et persistant de respecter les droits fondamentaux et politiques en Chine, l'exploitation des femmes et des enfants : ces situations anormales et autres abus éveillent chez les Canadiens le besoin naturel de faire quelque chose d'utile. Mais quoi, exactement?*

*Certains pressent vivement le gouvernement canadien d'agir, par exemple d'interrompre son aide, d'annuler les crédits à l'exportation et d'autres formes de financement, et même de cesser toute activité commerciale si possible. Ils estiment que ces mesures sont le véritable reflet des valeurs canadiennes, une obligation morale universelle, ou un devoir en vertu du droit international, et ils favorisent habituellement un mélange de ces différents impératifs. Des mesures de ce genre ne sont prises par le gouvernement qu'en dernier recours, mais pas toujours. De plus en plus, des entreprises et d'autres dans le secteur privé étudient et élaborent des codes de conduite pour sanctionner la corruption et d'autres abus, ou simplement pour éviter d'en être complices. Les tenants de telles mesures croient qu'ils peuvent parfois améliorer le comportement du gouvernement étranger ou même changer la nature des systèmes politiques. Ils s'intéressent également à la dimension sécurité : les violations des droits de la personne, en particulier contre les minorités ethniques et économiques, portent atteinte à la «sécurité humaine» des victimes et compromettent la paix et la sécurité dans le monde. Enfin, même si les mesures du Canada s'avèrent inefficaces, elles permettent au moins aux Canadiens d'avoir bonne conscience, et d'être rassurés et unis par le sentiment qu'ils ont essayé de faire du bien.*

*D'autres réclament, tout aussi vigoureusement, des stratégies d'«engagement constructif». Ils affirment que les Canadiens sont les mieux placés pour changer la nature d'autres sociétés et la conduite d'autres gouvernements, en établissant des relations avec eux et en favorisant leur développement économique et politique. Ils affirment que les relations personnelles sont particulièrement importantes dans les sociétés asiatiques où les liens de parenté, d'amitié, d'affaires, et les rapports officiels sont souvent les préalables à l'exercice d'une influence. En outre, poursuit-on, les véritables structures et les habitudes nécessaires pour promouvoir le commerce et l'investissement, notamment la primauté du droit, une réglementation transparente et fiable, des marchés relativement libres, l'éducation, et beaucoup d'autres raisons, tendent tôt ou tard à engendrer les conditions favorisant le respect des droits de la personne. Enfin, il est souvent dit que la croissance économique, résultat du commerce et de l'investissement, conduit à l'élargissement de la classe moyenne et donne à celle-ci l'influence politique et économique nécessaire pour affirmer les droits et libertés individuels (la Corée du Sud et Taïwan sont les exemples que l'on aime donner par les temps qui courent).*



Quelle est la meilleure méthode d'action? La ferme détermination à dénoncer et à réprimer les violations des droits de la personne à l'étranger : mais est-ce que ça ne revient pas à faire la morale? L'«engagement constructif» : mais est-ce autre chose finalement qu'une autojustification rentable? Ou plutôt, ces deux positions en apparence contradictoires peuvent-elles être intégrées à une politique étrangère efficace que les Canadiens pourraient appuyer? Pour explorer la possibilité de faire des compromis utiles, examinons deux autres questions. La première : les droits auxquels tiennent généralement les Canadiens (ceux énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés par exemple) peuvent ne pas comprendre tous les droits que d'autres privilégient. Le droit à l'ordre et à la stabilité d'une collectivité, peut-être. Ou le droit d'un pays de refuser l'intervention d'un autre pays dans ses affaires. Ou le «droit au développement» d'une société pauvre, comme on l'a appelé. Rien de tout ceci ne vise à diminuer l'importance, ou l'universalité, des droits reconnus dans la Charte canadienne (ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme). La question est de savoir, néanmoins, si les droits de la personne, comme les comprennent les Canadiens, peuvent être, ou devraient être, équilibrés avec d'autres types de droits tels qu'on les comprend dans certains pays de l'Asie-Pacifique. La norme de non-intervention confère des pouvoirs spéciaux chez de nombreux pays asiatiques. Cela explique en partie pourquoi de grandes menaces pour la sécurité ont été gérées jusqu'à présent grâce à la diplomatie bilatérale discrète plutôt que par la confrontation publique ou multilatérale. Encore une fois : les droits sont plus complexes, moins absolus, que nous pouvons parfois le croire.

En l'occurrence, les Canadiens devraient-ils presser les gouvernements étrangers de respecter la liberté de la presse et d'autres médias? Les Canadiens reconnaissent aisément que la liberté des médias, dérivée de la liberté d'expression plus vaste qui appartient à tout le monde, est essentielle dans une démocratie. Nous interprétons d'emblée l'intimidation policière envers les journalistes, la censure arbitraire et les monopoles médiatiques gérés par l'État comme des menaces pour une société libre et un gouvernement démocratique. Mais les Canadiens sont aussi sensibles aux susceptibilités culturelles, et ils partagent le désir de créer et de gérer leurs moyens de communication à l'abri de toute ingérence de puissants étrangers. Devrions-nous dire aux Singapouriens ou aux Malaisiens le degré d'indépendance qu'ils devraient accorder à leurs journaux et à leurs stations de télévision? Avons-nous le droit de cesser d'aider un pays ou de commercer avec celui-ci parce qu'il ne satisfait pas aux normes du Canada concernant la liberté de presse? Pour sa part, l'ACDI a adopté une approche différente. Ainsi, dans au moins trois pays de l'Asie-Pacifique (Malaisie, Indonésie et Cambodge), une aide financière modeste a été consentie pour des conférences et des cours de formation, à l'intention des journalistes et

*de représentants de gouvernements, sur les relations que devraient entretenir les gouvernements et des médias libres, et sur les obligations professionnelles de journalistes sérieux. Le but est de susciter le respect pour la liberté de presse, et non de l'imposer.*

*La deuxième : il n'est pas nécessaire d'articuler les politiques relatives aux droits de la personne autour d'un bouton marche-arrêt. Il peut y avoir autant de mauvais bilans concernant les droits de la personne que le Canada peut avoir de solutions. Dans certains cas, un gouvernement canadien pourrait ne rien faire (en diplomatie, l'inaction est parfois vue comme une action). Puis il existe toute la panoplie d'options allant de la critique et des félicitations en sourdine à l'appui diplomatique ou à l'absence de celui-ci dans des négociations cruciales pour l'autre gouvernement, en passant par l'aide technique (comme en Chine et en Indonésie) aux institutions locales de défense des droits de la personne; la condamnation ouverte, comme aux Nations Unies; les restrictions de visas, en particulier contre les membres d'un régime et ses bénéficiaires; l'opposition au financement d'institutions internationales; les coupes dans l'aide au développement; l'imposition immédiate d'embargos commerciaux; et n'importe quelle autre variante de ces solutions. Les mesures gouvernementales ne sont pas en reste : les codes de conduite élaborés par des entreprises, à l'échelle d'une industrie ou à l'endroit d'un pays précis, pourraient aussi parfois s'appliquer dans certaines situations.*

*Ces codes sont intéressants à plusieurs égards. Dépourvus des procédures laborieuses de négociation politique et diplomatique, ils peuvent être adaptés aux particularités d'une situation. Ils peuvent porter directement sur le tort à redresser, par exemple le racisme, la main-d'oeuvre enfantine, la déforestation ou les opérations minières toxiques. Ces codes peuvent d'une manière prévisible attirer l'attention des élites qui, par-dessus tout, craignent de perdre les gains tirés du commerce et de l'investissement. Et, à l'occasion, ces codes semblent avoir porté leurs fruits. Ainsi, les fameuses règles Sullivan que de nombreuses multinationales ont finalement suivies en Afrique du Sud ont pu avoir contribué à mettre fin au régime d'apartheid. Toutefois, les codes de conduite ne sont pas sans causer des ennuis aux directeurs d'entreprises et à la société. Les cadres reconnaissent être parfois devant un dilemme : d'une part, ils s'opposent aux codes imposés par les gouvernements qui leur lient les mains dans le commerce international (en particulier, si cela signifie un désavantage concurrentiel); d'autre part, ils hésitent à inventer eux-mêmes des codes polyvalents qui pourraient échouer dans certains cas ou contrevenir à des politiques gouvernementales. La corruption représente un problème particulier pour les personnes chargées d'élaborer de tels codes. L'expérience tend à démontrer que plus le code sera sévère, mieux sera dissimulé un nouvel arrangement pour le versement de pots-de vin. Et il y a toujours l'adage selon lequel «à Rome il faut*

*vivre comme les Romains» : une transaction qui passerait pour une affaire de pots-de-vin au Canada pourrait être considérée, qu'on approuve ou pas, comme une simple commission dans un autre pays. Les entreprises évoluant à l'étranger doivent-elles obéir aux règles édictées par Ottawa (ou par Washington) ou aux règles locales? Tentant de répondre à cette question, les pays de l'OCDE ont négocié pendant des années l'application d'un code international interdisant la corruption et le versement de pots-de-vin. Les résultats à ce jour sont incomplets. Dans le cas de l'APEC et de l'Asie-Pacifique, on recommande parfois d'établir des codes comme ceux prévus dans l'ALENA pour les accords sur le commerce et l'investissement, dans lesquels seraient édictées des règles ou des normes relatives à la main-d'oeuvre, à l'environnement, etc.*

*Un autre mot (mais non le dernier) concernant les codes de conduite élaborés par des entreprises. Il se peut que leurs directeurs soient bien placés pour constater la nécessité d'établir des règles, par exemple pour corriger la mauvaise situation des travailleurs ou lutter contre la dégradation de l'environnement, ainsi que pour prendre des mesures efficaces. Mais même là, il faut se demander s'il est toujours suffisant de laisser ces décisions à des gens qui pourraient être bien intentionnés, mais qui ne sont pas élus. Quelles responsabilités reste-t-il aux Canadiens et au gouvernement censé agir en leur nom?*

*Pendant que les Canadiens tentent de régler ces questions, une proposition au moins pourrait faire l'unanimité : il vaut mieux favoriser le respect des droits de la personne à l'étranger que de rester là à se donner bonne conscience ou à afficher un optimisme béat. Un sens moral très sûr peut coexister avec des tactiques adaptées à des cas particuliers. À certains égards, il faut reconnaître que le Canada pèse bien peu dans les affaires de l'Asie-Pacifique. Ainsi, la Chine ou l'Indonésie pourraient devoir tenir compte des menaces et incitations des États-Unis concernant leurs pratiques relatives aux droits de la personne, mais elles s'occuperaient assez peu de l'opinion du Canada. Pour exercer une bonne influence sur des gouvernements beaucoup plus gros que lui, le Canada doit donc souvent agir de concert avec d'autres.*

*S'associer à d'autres vient presque instinctivement aux Canadiens. Le multilatéralisme a d'ailleurs été une caractéristique de la diplomatie canadienne pendant des décennies. Mais il n'a pas toujours trouvé preneur en Asie-Pacifique où les gouvernements ont généralement pratiqué une forme de bilatéralisme rigoureusement tranquille et non interventionniste. Ce n'est que ces dernières années, et à l'exhortation du Canada, que des gouvernements de l'Asie du Sud-Est (au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ou ASEAN) et de l'Est asiatique ont signé avec circonspection des accords multilatéraux ou, comme on dirait aujourd'hui, ont goûté au plurilatéralisme. Le gouvernement canadien devrait-il essayer d'accroître son influence au maximum en*

*«multilatéralisant» les politiques internationales des droits de la personne? Ou plutôt, en dépit des inconvénients liés à sa taille, le Canada devrait-il engager du mieux qu'il peut les gouvernements asiatiques à adhérer à des accords bilatéraux?*

*Comment le Canada peut-il aider les autochtones de l'Asie-Pacifique à se faire entendre et à trouver la place qu'il leur revient?*

*C'est un peu comme s'ils n'existaient pas, ou comme s'ils vivaient cachés et silencieux dans le fin fond de la forêt ou sur une île perdue au milieu de l'océan. Mais il y a des dizaines de milliers d'autochtones en Asie-Pacifique (on ne s'entend pas sur leur nombre) qui sont généralement marginalisés au sens propre et au sens figuré du terme : ils sont souvent relégués dans l'arrière-pays, appauvris, politiquement faibles, et sciemment ignorés par les politiciens et les diplomates. Dans certains pays asiatiques, on nie même leur existence. Les gouvernements les définissent comme des minorités ethniques, ou comme rien du tout. Même quand les autochtones sont reconnus comme formant des États souverains et indépendants, par exemple, les micro-États insulaires dans le Pacifique, ils sont ignorés la plupart du temps dans les politiques internationales concernant les relations transpacifiques et asiatiques.*

*Les défenseurs des autochtones soutiennent qu'ils ne sont pas simplement une autre catégorie de minorités (dans certaines régions, ils forment des majorités, quoique habituellement désavantagées). D'abord, les autochtones ont été lésés par toutes sortes d'injustices et d'épreuves, par exemple des réinstallations forcées de populations; la saisie et la destruction de terres et de ressources; l'assujettissement à des systèmes étrangers d'éducation et de justice; l'assimilation culturelle coercitive et, en particulier, l'intense exposition à des maux sociaux comme le travail forcé des enfants et l'exploitation économique et sexuelle des femmes.*

*Pis encore, le discours naissant sur la société civile en Asie-Pacifique englobe rarement les questions intéressant les autochtones, par exemple les questions d'autonomie politique et économique, l'autodétermination, l'autonomie gouvernementale. Les débats sur la société civile portent généralement sur la réduction des pouvoirs gouvernementaux. Mais pour de nombreux autochtones, acquérir le pouvoir de gouverner, ou du moins accéder au gouvernement, est ce qui importe le plus.*

*S'il y a quelque chose qui unit les collectivités autochtones et tribales disparates en Asie-Pacifique, c'est l'impuissance. C'est ce qui permet aux gouvernements de ne pas tenir compte d'eux et de nier leur existence. C'est ce qui perpétue leur exploitation, par des étrangers et par leurs concitoyens. C'est pourquoi leurs défenseurs, souvent des organisations de protection des droits de la personne, ont commencé à exercer des pressions auprès de*

*gouvernements et d'instances internationales concernant la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la réforme des lois, le tourisme, et l'exploitation exercée par les industries minière, forestière et pharmaceutique.*

*Il ne serait pas facile pour les Canadiens de faire progresser ces intérêts, encore moins de proposer l'autonomie gouvernementale. Les gouvernements asiatiques, se hérissant devant la seule intervention d'étrangers, invoquent souvent des raisons comme l'assimilation et la cohésion sociale. Les collectivités autochtones elles-mêmes sont souvent isolées sur les plans géographique et politique et, donc, difficiles à mobiliser efficacement. De plus, les chefs autochtones canadiens trouvent que les autorités canadiennes sont mal placées pour aller faire la morale à l'étranger quand les Premières nations au Canada sont encore victimes d'injustices. Les bureaucrates fédéraux, il faut le dire, ont eu tendance à esquiver la question autochtone au moment de formuler ou d'expliquer la politique sur les relations avec l'Asie-Pacifique.*

*La question se pose encore, embarrassante ou non : si la projection des valeurs canadiennes est un objectif avoué de la politique étrangère du Canada, comment pouvons-nous nous porter au secours des autochtones de l'Asie-Pacifique? Pouvons-nous prêcher par l'exemple (et faire une mise en garde en même temps) compte tenu de l'histoire et de l'expérience du Canada? Le gouvernement canadien devrait-il encourager vivement l'APEC à ouvrir son premier programme commercial aux autochtones? Ou la réaction des pays de cette région en serait-elle une d'hostilité et de refus ayant des retombées négatives? Faudrait-il convaincre les entreprises canadiennes d'élaborer des codes de conduite pour faire affaire dans les terres autochtones et tribales? Les associations autochtones du Canada peuvent-elles faire front commun avec des associations semblables en Asie-Pacifique, afin d'explorer des applications modernes des systèmes de justice autochtone, par exemple, ou les modes de guérison autochtones, ou le développement économique et le commerce autochtones? Malgré les problèmes toujours non réglés concernant les droits ancestraux au Canada, les Canadiens doivent se pencher sur ces questions.*

*Comment les Canadiens devraient-ils aider les sociétés de l'Asie-Pacifique à passer d'une croissance désastreuse sur le plan écologique à une croissance axée sur le développement durable?*

*Commençons par un exemple bien connu : la Chine, dont la population est 40 fois celle du Canada, est le pays le plus pollueur au monde. Ses taux de croissance astronomiques ont été alimentés surtout par le charbon qu'elle a en abondance. Mais le charbon produit des gaz à effet de serre, ce qui peut provoquer un bouleversement climatique désastreux à l'échelle planétaire. En vendant à la Chine un de ses réacteurs Candu — donc production accrue*

*d'électricité, mais utilisation moindre de charbon — le Canada favorise-t-il le développement durable? Le mégaprojet hydroélectrique des Trois-Gorges de la Chine est-il justifié s'il réduit l'émission de combustibles fossiles ainsi que les dangers de réchauffement de la planète? Dans la négative, que répondons-nous à l'affirmation de la Chine que le riche Occident, qui a pillé la planète pendant deux siècles d'industrialisation, est mal placé pour restreindre la croissance de l'Asie?*

*Ce n'est que la Chine, c'est-à-dire un exemple seulement. Et en ce qui concerne le développement durable, la grande caractéristique de l'Asie-Pacifique est sa diversité. La région comprend des pays très pauvres et de très riches aussi. Certains ont des ressources et des combustibles en abondance, d'autres sont importateurs de ces matières et à court de ressources énergétiques. Quelques-uns sont fortement peuplés, certains très peu. Toutes ces variables impliquent des intérêts différents, des valeurs différentes, ainsi que des préférences différentes en ce qui concerne les choix de compromis entre la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la consommation énergétique, l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement.*

*Ensuite, il y a les interconnexions complexes entre les questions de développement durable et d'autres questions stratégiques régionales; l'atteinte de taux de croissance économique assez élevés pour soutenir des populations croissantes; la dégradation de l'environnement qui peut conduire à la violence intérieure et internationale; la liberté des citoyens dans la société civile de servir leurs propres intérêts en ce qui a trait à l'eau potable, à la stabilité des stocks de poisson, ou à la conservation des sols; ainsi que l'influence sur la politique gouvernementale; ou une présence suffisamment robuste des collectivités autochtones pour partager les retombées de la croissance économique tout en préservant les forêts et la biodiversité.*

*Même là, une généralisation est permise : dans presque tous les pays de l'Asie-Pacifique (comme au Canada), il y a des habitudes et des politiques de croissance qui ne sont tout simplement pas écologiques. Par exemple, en 30 ans seulement, la Thaïlande a perdu au moins la moitié de sa couverture forestière et, avec celle-ci, une biodiversité inestimable, la précieuse capacité d'emmagasiner le bioxyde de carbone et sa protection contre l'érosion ruineuse des sols. Autre exemple : la mer Jaune entre la Chine et la Corée du Sud fait maintenant partie des «mers mortes» dans le monde. Il faut blâmer l'industrialisation côtière, les eaux d'égouts et les déversements de pétrole au large des côtes. Mais la non-conformité aux politiques environnementales existantes dans les deux pays ne permet pas d'améliorer la situation.*

*Deux effets des exemples donnés commencent à se manifester. Premièrement, corriger les erreurs passées et appliquer de véritables méthodes de développement durable signifient souvent creuser l'écart entre les coûts et*

*les retombées. Si les Canadiens s'attendent à ce que les Thaïlandais, les Chinois et les Sud-Coréens adoptent des stratégies environnementales et économiques viables, et à ce que le Canada partage les retombées mondiales, sont-ils prêts à payer le coût que cela implique? La génération actuelle de Canadiens, ou d'Asiatiques, est-elle prête à investir dans des avantages dont seules les générations futures jouiront? Trouver des façons de réaménager ces coûts et retombées, de façon à ce que tous en bénéficient un peu, est l'une des énigmes relatives au développement durable.*

*Deuxièmement, on comprend d'après les exemples donnés qu'une intervention internationale est presque toujours nécessaire. Ainsi, les huards canadiens dans les Maritimes ingèrent du mercure en suspension dans l'air provenant de l'Eurasie (et, faut-il ajouter, des États-Unis). Les Sud-Coréens et les Japonais souffrent de l'épouvantable pollution de l'air de la Chine du Nord. Les conditions sordides à Manille ou à Djakarta ne peuvent être corrigées par les seuls Philippins et Indonésiens. On a estimé que les membres asiatiques de l'APEC devraient investir 42 milliards de dollars US supplémentaires par an pour parvenir à une croissance viable d'ici l'an 2000. La majeure partie de celle-ci pourrait être financée par leur propre croissance, mais pas complètement. Si l'on songe aux retombées dont pourraient bénéficier les Canadiens, que devraient fournir ces derniers pour favoriser l'application d'un développement durable en Asie-Pacifique?*

*Certains soutiennent (étant donné les modestes budgets d'aide au développement du Canada) que le Canada ne pourrait faire meilleure contribution que promouvoir l'accroissement du commerce et de l'investissement. Une plus grande prospérité, disent-ils, fournit aux pays en développement à la fois la capacité et le stimulant pour adopter et appliquer des politiques de développement durable. Vendre des produits et des technologies écologiques représente un type plus précis de contribution.*

*Il existe une foule de documents de référence sur les liens entre le commerce et l'environnement. Certains écologistes ont affirmé que le libre-échange accru (tel celui dont on fait la promotion dans l'APEC) milite contre la protection de l'environnement. Les tenants du libre-échange ont tendance à dire que la politique commerciale est une chose, et la politique environnementale, une autre. Mais même au sein de l'APEC, les questions environnementales retiennent davantage l'attention des ministres responsables ces derniers temps. Un programme de «villes viables», afin de remédier à certains maux de l'urbanisation en Asie, figure à l'ordre du jour du sommet de l'APEC qui aura lieu en novembre, à Vancouver. Est-ce un autre cas devant faire l'objet d'un code de conduite d'entreprise? À quel autre péril environnemental le gouvernement canadien devrait-il s'attarder en Asie-Pacifique? Quels sont les coûts qu'il devrait accepter?*

## **Beaucoup à dire et à faire encore. . .**

*Pas un document du genre ne peut prétendre contenir toutes les réponses, ni même aborder toutes les questions. Mais le but est de lancer la discussion, non de la clore. L'intention est de favoriser un débat dans lequel les Canadiens peuvent formuler des jugements raisonnés et imprimer une direction à leur gouvernement.*

*Le Canada est un petit pays selon les normes de l'Asie-Pacifique, avec un pouvoir limité d'agir de son propre chef ou d'influencer les autres. Mais il ne fait aucun doute que ce qui se passe dans cette région du monde peut avoir des conséquences énormes et durables pour les Canadiens. Donc, la question est la suivante : quelle est la meilleure façon pour les Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement ou autrement, de collaborer avec les populations de l'Asie-Pacifique pour promouvoir leurs objectifs, c'est-à-dire prospérité, sécurité et projection des valeurs canadiennes?*

*La création d'institutions pourrait être une solution. Les Canadiens participent à l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Asie-Pacifique a-t-elle besoin d'une institution semblable? Ou les traditions asiatiques de bilatéralisme discret suffisent-elles à garantir la paix et à régler les conflits? L'ASEAN, avec ses rencontres et regroupements secondaires, représente une sorte d'accord de sécurité en devenir? Ou l'intérêt du Canada envers la création d'institutions témoigne-t-il d'un vieil eurocentrisme dépassé en Asie?*

*Une autre façon pour le Canada de participer consiste à redéfinir ce qui le préoccupe. Si la terminologie des «droits de la personne» inspire la suspicion dans les cercles gouvernementaux asiatiques, peut-être les Canadiens parviendraient-ils aux mêmes fins en parlant et en agissant en fonction de la «sécurité humaine». C'est une expression ayant une portée considérable qui a déjà été lancée dans des discours de ministres canadiens; elle dirige l'attention, selon beaucoup, là où il le faut : non pas sur la sécurité des États et des gouvernements, mais sur la sécurité et les moyens d'existence des populations et des collectivités, c'est-à-dire leur environnement, leur sécurité économique et la liberté contre l'exploitation et la persécution, et leur participation aux activités de leur propre gouvernement. Fait révélateur, il s'agit d'un concept de sécurité élargie et globale bien connu en Asie. Il tient compte des menaces non militaires pour la sécurité (catastrophes naturelles, calamité économique, violence civile). Dans certains pays asiatiques, créer ce genre de sécurité est souvent ce qu'on appelle renforcer la résistance nationale, une entreprise économique, sociale et politique au sein de laquelle la coopération internationale est de plus en plus acceptée.*



*Les deux solutions proposées fournissent aux Canadiens, à leur gouvernement, aux organisations non gouvernementales et aux entreprises des possibilités de participer. L'une ou l'autre pourrait donner la direction à imprimer à la politique étrangère du Canada.*

*Tous les Canadiens s'intéressent à ces questions et souhaitent participer à la formulation des orientations gouvernementales et aux activités privées qui constituent les relations du Canada avec l'Asie-Pacifique. La discussion s'amorce à peine. Il faut encore arrêter les réponses. Au Forum national de 1997 sur les relations internationales du Canada, les Canadiens sont invités à participer à l'élaboration de la politique étrangère du pays.*

*Au cours des prochains mois, les participants au Forum assisteront à des séances tenues un peu partout au Canada, apportant leurs propres points de vue et leurs sensibilités régionales distinctes aux questions concernant les relations avec l'Asie-Pacifique. En soutenant le Forum et d'autres activités, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère poursuit son mandat consistant à informer le public, à renforcer la capacité des Canadiens à élaborer des politiques, et à faire participer ces derniers plus efficacement à l'élaboration de la politique étrangère.*

*Vous pouvez communiquer vos idées directement, en écrivant au Centre, 125, promenade Sussex, Ottawa, Ontario K1A 0G2. Vous pouvez envoyer un fax au (613) 944-0687, ou visiter le site Web du Centre au <http://www.cfp-pec.gc.ca>*



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01021980 9

DOCS

CA1 EA752 97A76 FRE

Asia-Pacifique : questions et choi  
: prepare pour le Forum National  
1997 sur les Relations  
Internationales. --

17009512

